

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
De Ligne
04/ 253. 1978

DISTRIBUTEUR : *Electrique*
Ref.: _____ Compteur n°. _____
Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

27/07/01/11 - 1

RAPPORT N°:

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *Rue*

Messister 291, AUBEL

PROPRIETAIRE : *Mons. ANDERNAERT Gille*

Adresse : _____

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : *Isogomphii*

Adresse : *gfontaine 1B Pepinster 4800*

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : *11/10/2007* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 270) (RGIE art. 202) (RGIE art. 281) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - ~~extension~~ - Modification - ~~temporaire~~ ~~renforcement~~; Type locaux : *Démontage*

Début travaux : Fondations avant - ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.10.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension *230 V IT* Protection raccordement _____ A

Câble aliment, tableau, princ. : *1 X 10 mm²* Inter.gén. : type *A 300 mA / 230 V*

Type électrode de terre : boucle - ~~bagues~~ - piquets - ~~concreteur horizontal~~ Schéma : *IT*

Nombre de tableaux : *2*; Nombre de circuits term.: *91 + 3 Mise*; RA: *46,6* Ohm; RI tot *8* MOhm

DESCRIPTION : *Voir schéma annexe*

Infractions constatées et/ou notes : *Ncam*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vale	INTERMOSANE
le responsable	VISA n° 102
nom	<i>24/10/01-08</i>
signature	

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *11/10/2031* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
 2. L'installation n'est pas conforme.
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
 L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

1=ANDERNACK

Memo 241

AUBEL

1

Diagram

DIFF 0,3mA



10A

VOB 1,5mm²

Eclairage Extérieur.

10A

VOB 1,5mm²

Eclairage Reg.

10A

VOB 1,5mm²

Eclairage Hall
Reg + Etage.

10A

VOB 1,5mm²

Eclairage Etage

20A

VOB 2,5mm²

Prises ch 1 et 2

20A

Prises ch 3 et 4

VOB 2,5mm²

20A

Prise ch 1 et 2
+ Mejj.
VOB 2,5mm²

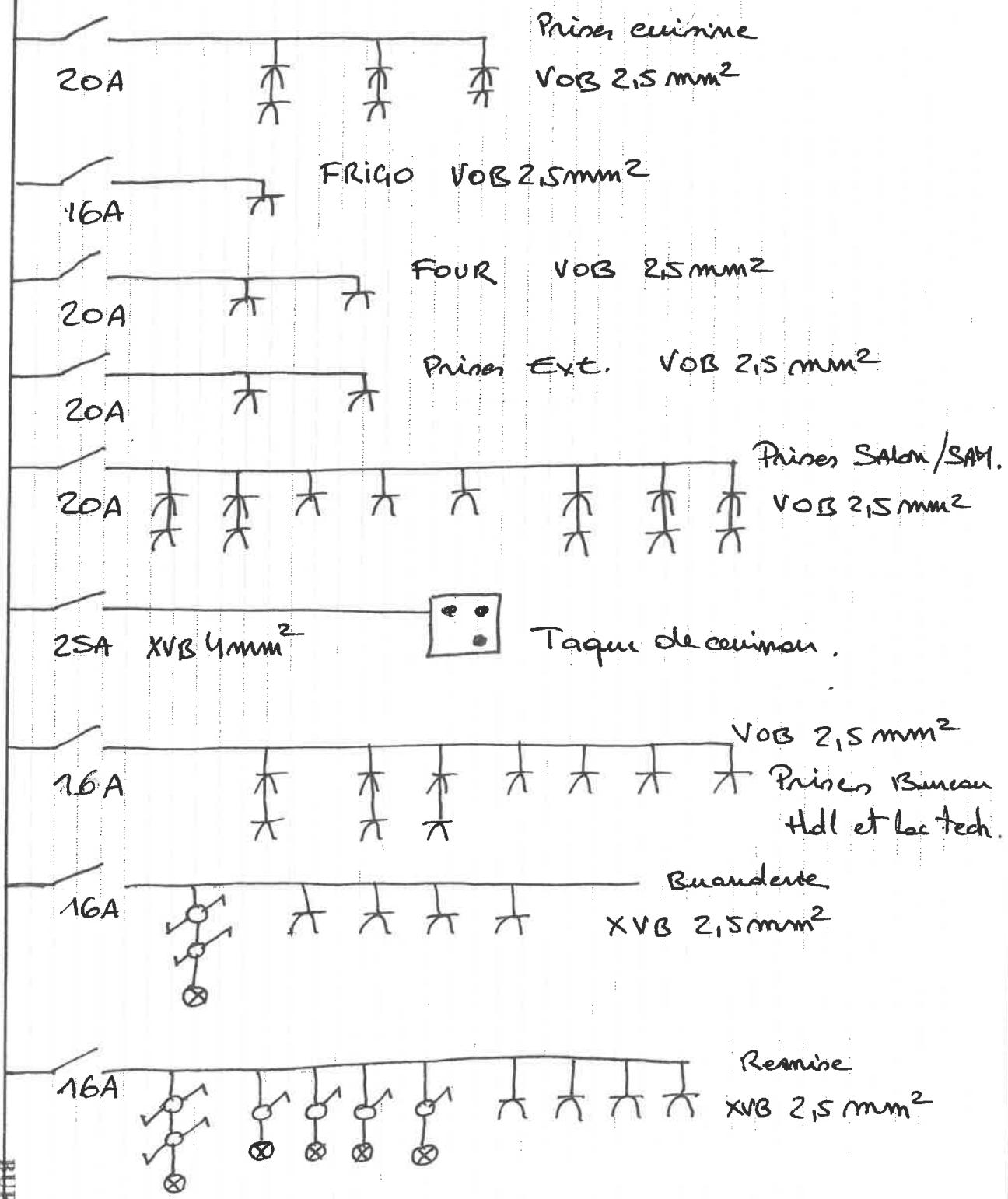
20A

BOILER. VOB 2,5mm²

BUREAU TECHNIQUE
VERBROGHEN
Bureau de Liège

Rue J. Vandrimont, 1 bte 02
4000 Liège
Tél : 04/253 19 72 • Fax : 04/225 01 58
N° 161 1007

2

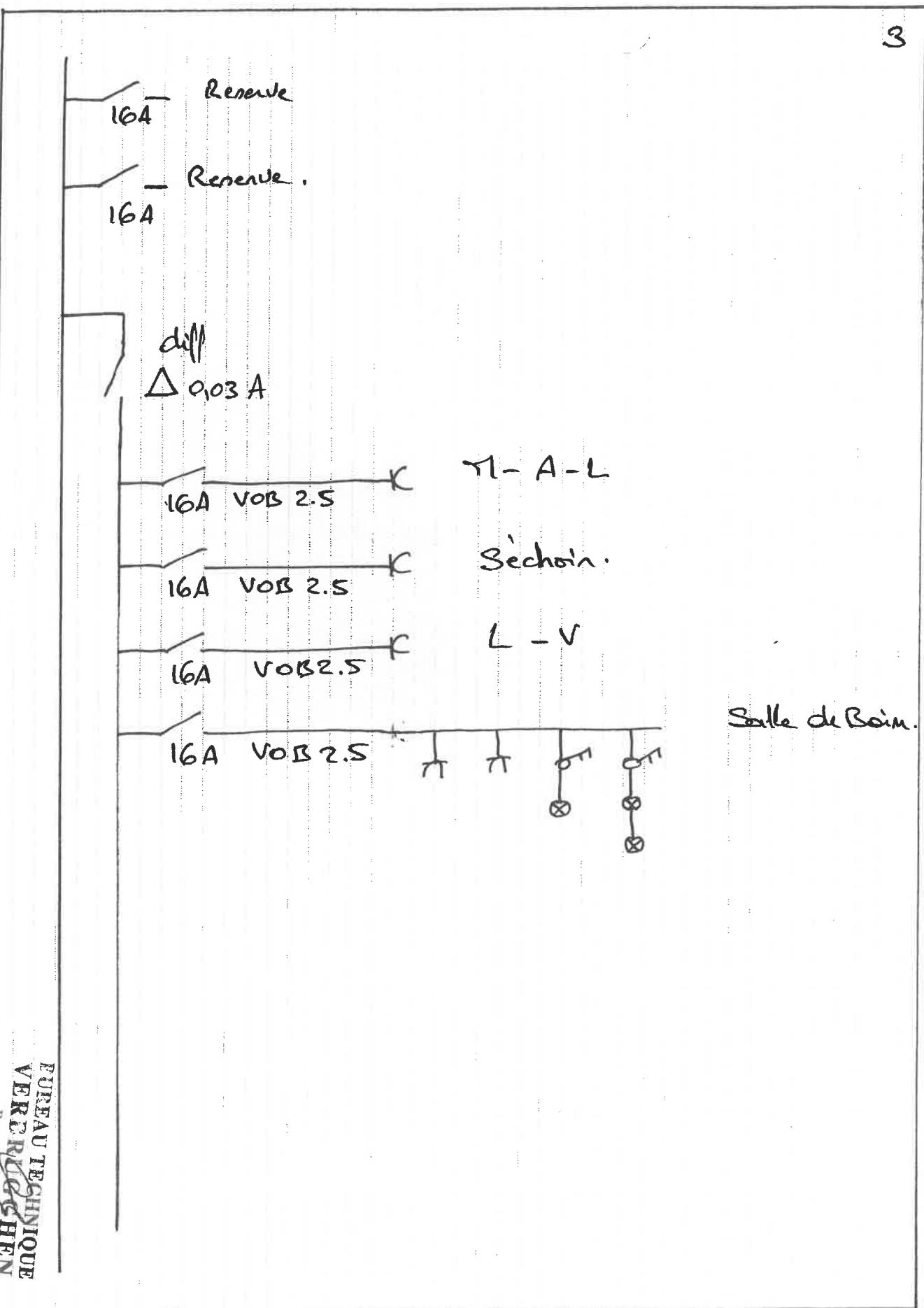


BUREAU TECHNIQUE
VERSTRUGGEN

Rue J. D'Andrimont, 1 bte 02

Tél : 04 / 253 16 72 • Fax : 04 / 225 01 58

3



BUREAU TECHNIQUE
VERRE
Bâtiment de Liège

Rue J. D'Andrimont, 1 bte 02
4000 Liège
Tél. : 04/253 19 72 • Fax : 04/225 01 58

1110/1004